

3CI ÉNERGIE ÉOLIENNE S'ENGAGE ENVERS LA RÉGION DE THETFORD

Un protocole d'entente est signé
pour assurer le maximum de retombées économiques du projet.

THETFORD MINES – LE 17 DÉCEMBRE 2007. Le Comité de diversification économique de la région de Thetford, la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) et la firme 3CI énergie éolienne sont heureux d'annoncer la signature d'une entente spécifiant que les parties s'engagent à mettre en place un comité de maximisation des retombées économiques de l'implantation d'un projet éolien dans la région de Thetford. Cette organisation verra le jour dans les 60 jours suivant la signature, entre 3CI et Hydro-Québec Distribution, relative au projet évalué à près de 425 millions de dollars.

« Par la signature de cette entente, le Comité de diversification économique de la région de Thetford veut s'assurer qu'une réponse favorable d'Hydro-Québec Distribution à 3CI énergie éolienne permette à la région de Thetford de bénéficier au maximum des retombées économiques engendrées par la construction de parcs éoliens dans les municipalités de Kinnear's Mills, de Saint-Jean-de-Brébeuf, de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Thetford Mines. Il faut qu'un tel projet entraîne dans la région un développement de partenariats, une importante création d'emplois, des retombées directes et indirectes à court et moyen terme, » tient à spécifier monsieur Claude Gagnon, président du Comité de diversification économique de la région de Thetford.

Le Comité de maximisation favorisera la concertation et la synergie des intervenants de la région de Thetford. Il vise à mettre en place des stratégies et des outils performants permettant aux entreprises et aux travailleurs d'ici de profiter au maximum des travaux majeurs découlant de l'implantation du projet. Il sera composé d'un représentant du Comité de diversification économique de la région de Thetford, de 3CI énergie éolienne, de la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) et de la Chambre de commerce et d'industrie de L'Amiante. Trois à cinq personnes représentant divers secteurs d'activités viendront compléter la composition de l'organisation.

« Jusqu'à maintenant, 3CI énergie éolienne a démontré sa philosophie, soit celle de respecter la communauté, le milieu de vie et l'environnement. Les gens de la région de Thetford ont manifesté une réceptivité et leur appui au projet; deux éléments essentiels clairement exprimés par Hydro-Québec Distribution et le gouvernement du Québec pour le choix des projets. Nous voulons maintenant leur démontrer notre volonté d'agir de concert avec eux pour l'implantation de ce projet mobilisateur sur le territoire de la région de Thetford », de dire le président de l'entreprise, monsieur Robert Vincent.

Lorsque le projet sera accepté, la région de Thetford s'engagera à mettre sur pied un service de coordination, sous la responsabilité de la SDE, pour soutenir les membres du comité dans la conduite de leur mandat. Parallèlement, 3CI promet non seulement d'informer le milieu de l'évolution du projet jusqu'à la mise en exploitation de ce dernier mais aussi de mettre de l'avant des mesures facilitant les retombées locales durant les différentes phases d'implantation des parcs éoliens.

communiqué de presse

À propos de 3CI énergie éolienne

La firme 3CI énergie éolienne a comme mission de développer, financer, construire et opérer des parcs éoliens dans le respect des communautés et de l'environnement pour contribuer au développement durable de la société.

Rappelons que c'est en septembre dernier que l'entreprise déposait son important projet éolien régional de plus de 220 MW, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution de 2000 MW d'énergie éolienne. Le premier parc éolien, d'une puissance de 64 MW, serait localisé dans les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et Thetford Mines. Le second, quant à lui, offrirait une puissance de 156 MW et se trouverait dans les municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills et Thetford Mines. Si l'une ou l'autre de ces soumissions était acceptée, c'est en décembre 2011 que seraient disponibles ces parcs éoliens.

Ce projet, dont les investissements possibles oscilleraient autour de 425 millions de dollars, pourrait rassembler au-delà de 100 éoliennes. La Firme estime la création d'environ 250 emplois en période de construction, et ce, sans compter toutes les retombées directes et indirectes à moyen et long terme. Pour l'implantation même de ces parcs éoliens, des travaux de déboisement, d'arpentage, d'excavation, de terrassement, etc. seront nécessaires. Des services d'ingénierie, d'entretien et d'opération des éoliennes seront également requis sans parler des fournitures et d'autres services techniques de tous genres.

- 30 -

Source : Guy Rodrigue, conseiller en communication et marketing
SDE région de Thetford
418 338-2188, poste 231

communiqué de presse